

FAQ – MEETCH

▶◀ **Qu'est-ce que l'assurance annulation Meetch ?**

L'assurance Meetch est une assurance qui a pour objet de couvrir l'impossibilité de se rendre sur votre lieu d'embarcation précisé lors de l'achat de votre billet de traversée maritime en raison de certains événements tels que maladie, contrainte professionnelle ou tout autre événement aléatoire.

Le ou les billets réservé(s) pourront vous être remboursés conformément aux conditions contractuelles et selon l'option que vous choisirez.

Si vous pouvez justifier votre motif d'empêchement : le remboursement sera de 100% de la valeur du ou des billet(s).

Si vous ne pouvez pas produire de justificatif de votre empêchement : le remboursement sera de 70% de la valeur du/des billet(s).

▶◀ **Comment effectuer ma demande de remboursement ?**

Afin que votre demande de remboursement soit traitée dans les 48h, il vous suffit de cliquer sur <https://trans-pertuis.claim.meetch.io/transports> ou sur contact@meetch.io.

Vous avez également la possibilité d'adresser votre demande de remboursement par voie postale à Phenomen 141, avenue de Wagram 75017 Paris.

▶◀ **Comment trouver mes identifiants de connexion ?**

Vos identifiants de connexion sont :

- l'adresse email avec laquelle vous avez effectué votre achat de billet(s) ;
- le numéro d'adhésion précisé sur le certificat d'assurance ou votre numéro de réservation Trans Pertuis.

Dans l'email de confirmation de souscription à l'assurance Meetch vous trouverez en pièce jointe le certificat d'assurance.

▶◀ **Quel est le délai de remboursement ?**

48h maximum hors week-end et jours fériés.

▶◀ **Comment récupérer mon certificat d'adhésion suite à la souscription à l'assurance annulation ?**

Le certificat d'assurance est automatiquement adressé par Meetch dans l'email de confirmation de souscription à l'assurance Meetch.

Si vous n'avez pas reçu cet email de confirmation, nous vous invitons à adresser votre demande à contact@meetch.io

▶ ***Jusqu'à quelle date puis-je demander mon remboursement ?***

Vous pouvez effectuer une demande de remboursement jusqu'à cinq jours à partir du moment où vous avez pris connaissance de l'évènement vous empêchant de vous rendre sur votre lieu d'embarcation indiqué lors de l'achat de votre billet.

▶ ***Puis-je être remboursé sur la CB avec laquelle j'ai effectué ma commande ?***

Meetch vous remboursera par virement selon les coordonnées bancaires que vous indiquerez dans le parcours de remboursement à l'étape 'IBAN'.

Pour toute autre question, n'hésitez pas à nous contacter sur l'adresse email suivante :
contact@meetch.io